Envoyé en préfecture le 12/07/2021
Reçu en préfecture le 12/07/2021
Affiché le
ID : 047-214701575-20210706-DELIB_21_F_10-DE

Marmande
TERRE DE GARONNE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2021 F 10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 5 juillet 2021 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 21 Votants : 32

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 29 juin 2021 s'est réuni le lundi 5 juillet 2021 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CARUHEL Maud, SORIN Christian, MARCHAND Emmanuelle, MILHAC Michel, REY- LE MEUR Noëlli, VERDIER Françoise, PASCAL Alain, Adjoints. DUBRANA Didier, LE BRIS Alain, BORDERIE Sophie, BOULITEAU Bernard, BLANCHARD Stéphane, MARTIN Dominique, CHASTAING Séverine, NOSMAS Karen, ROQUES Loréline, FEYRIT Pierre, CALZAVARA Martine, PERALI Valérie, PREVOT Jérémie, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés CILLIERES Charles, CARDOIT Patrick, FIGUES Fatima, FEYRIT Jean-Claude, BOURBON Jean-Claude, TARASCON Anne-Laure, FIGUEIRA Muriel, GUILBAUD Valérie, BALLEREAU Marie-Catherine, FRANCIS Stéphane, BENQUET Daniel, PORTMANN Pascal,

Pouvoirs : de CILLIERES Charles à HOCQUELET Joël, Maire, de CARDOIT Patrick à ROQUES Loréline, de FIGUES Fatima à BORDERIE Sophie, de FEYRIT Jean-Claude à FEYRIT Pierre, BOURBON Jean-Claude à MILHAC Michel, de TARASCON Anne-Laure à MARTIN Dominique, de FIGUEIRA Muriel à NOSMAS Karen, de GUILBAUD Valérie à CARUHEL Maud, de BALLEREAU Marie-Catherine à CALZAVARA Martine, de BENQUET Daniel à CALZAVARA Martine, de FRANCIS Stéphane à PERALI Valérie

F.10
Mise à disposition d'agents du service éducation de la commune de Marmande au profit d'ELIOR ENSEIGNEMENT pour assurer les missions d'agent de restauration

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative à la fonction publique territoriale, articles 61 et suivants,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 modifié relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,
Vu la saisine auprès du prochain comité technique,
Vu l'accord des intéressées,

Considérant l'externalisation de la prestation de service de restauration scolaire auprès de la société ELIOR ENSEIGNEMENT durant la prochaine année scolaire 2021/2022 auprès des écoles de la commune de Marmande,

Il est nécessaire de mettre à disposition de cette société deux agents adjoint technique principal de 1ère classe titulaires, un agent adjoint technique principal de 2ème classe titulaire et un agent adjoint technique titulaire, du 1er septembre 2021 au 31 août 2022, pour exercer

Envoyé en préfecture le 12/07/2021
Reçu en préfecture le 12/07/2021
Affiché le
ID : 047-214701575-20210706-DELIB_21_F_10-DE

les fonctions d'agent de restauration à raison de 70% de leur temps de travail, pour une durée d'un an.

Il sera établi une convention financière entre la Mairie de Marmande et la société ELIOR ENSEIGNEMENT (cf. Annexe). Le remboursement se fera semestriellement sur présentation de justificatifs. Un bilan sera effectué à la fin de la durée de ces mises à disposition.

Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :

Décide la mise à disposition de deux agents adjoint technique principal de 1ère classe titulaires, d'un agent adjoint technique principal de 2ème titulaire et d'un agent adjoint technique titulaire, pour exercer les fonctions d'agent de restauration auprès de la société ELIOR ENSEIGNEMENT

Approuve la signature de conventions réglant les modalités notamment financières des mises à disposition

Précise que la société ELIOR ENSEIGNEMENT remboursera à la Ville de Marmande le montant des rémunérations et des charges sociales afférentes à ces agents selon les modalités prévues dans les conventions sur présentation de justificatifs

Propose que les conventions de mise à disposition soient conclues pour une durée d'un an, du 1er septembre 2021 au 31 août 2022

Autorise M. le MAIRE ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette opération

Votants : 32 - *Abstention* : 00 - *Exprimés* : 32 - *Contre* : 00 - *Pour* : 32 -
Dossier adopté à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 12/07/2021
Reçu en préfecture le 12/07/2021
Affiché le
ID : 047-214701575-20210706-DELIB_21_F_10-DE

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 6 juillet 2021

Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET

MAIRIE DE MARMANDE 47 Lot-et-Garonne

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 06/07/2021
et de sa transmission au contrôle de légalité le 08/07/2021

Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET

MAIRIE DE MARMANDE 47 Lot-et-Garonne